

**DELIBERATION N° 14/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 24 mars 2015**

Rénovation et extension du Studio Molière du lycée français de Vienne

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration valide le complément de financement de 1,5 million d'euros de l'opération de rénovation et d'extension du Studio Molière du lycée français de Vienne qui porte le budget à 6 millions d'euros toutes dépenses confondues dont 4 millions d'euros pour la construction du nouveau bâtiment et 2 millions d'euros pour la rénovation du Studio Molière.

Ce financement complémentaire de 1,5 million d'euros sera assuré par les fonds propres de l'établissement à hauteur de 0,5 million d'euros et par une avance France Trésor de 1 million d'euros.

Le nouveau plan de financement global de cette opération se présente de la façon suivante :

- mobilisation des fonds de roulements disponibles et des ressources propres dégagées annuellement par l'établissement à hauteur de 3 millions d'euros ;
- participation de l'Agence d'un montant de 2 millions d'euros ;
- recours aux avances de France trésor pour un montant de 1 million d'euros remboursé par l'établissement.

Nombre de votants : 27

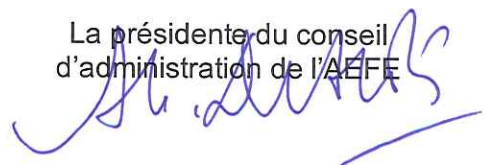
Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 24 mars 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES